

La décision du Tribunal Fédéral est tombée le 16 janvier 2009. Le recours contre le refus du Parquet genevois de récuser le procureur adjoint est accepté. La décision du Parquet est annulée. Genève est une fois encore désavouée. La claque ! La lenteur des procédures n'est plus à démontrer non plus.

[Lire l'article de la Tribune de Genève](#)